

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2018-61

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION
F.C.L. TENNIS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : V. DU GARDIN

L'association FOOTBALL CLUB DE LYON (F.C.L.) TENNIS est implantée dans la commune de Caluire et Cuire sur le site du stade Henri Cochet.

Elle organise depuis de nombreuses années un tournoi open.

L'édition 2018, organisée du 20 août au 16 septembre prochains, marquera une progression importante pour le club. En effet, la Fédération Française de Tennis a inclus cet open dans la liste des compétitions labellisées au titre de son dispositif «Circuits Nationaux des Grands Tournois» (C.N.G.T.). Ce label est attribué aux tournois de qualité ayant un certain niveau de dotation. Il comporte également un cahier des charges plus étoffé et plus coûteux pour les organisateurs. Sur le plan national, 50 tournois ont obtenu ce niveau de labellisation au titre de la saison 2018 / 2019.

Le niveau atteint par l'open caluirard, organisé sur les courts en terre battue, devrait permettre d'obtenir un tableau plus élevé avec la participation de nombreux joueurs classés.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite attribuer une subvention pour cette manifestation importante pour la vie du club et son image.

Afin de soutenir cette association, Il est donc proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- ATTRIBUE

à l'association F.C.L. TENNIS une subvention exceptionnelle de 1 000 €,

- PRÉCISE

que la subvention sera prélevée sur les crédits ouverts au compte fonction 40 nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **04 JUL. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

